

Les Nations Unies  Nations Unies

BUREAU DE L'ENVOYE PERSONNEL DU SECRETAIRE GENERAL POUR LE SAHARA OCCIDENTAL

BRUXELLES, BELGIQUE

Envoyé personnel du Secrétaire général pour le Sahara occidental
Staffan de Mistura

CONSULTATIONS DU CONSEIL DE SÉCURITÉ – POINT D'INFORMATION

New York, le 16 octobre 2024

Monsieur le Président,

1. Je vous remercie de m'avoir donné l'occasion d'informer à nouveau les membres du Conseil de sécurité sur la situation au Sahara occidental. Après trois ans de mandat en tant qu'Envoyé personnel du Secrétaire général, je pense que le moment est venu de procéder à une évaluation franche. Pour nous aider à le faire, les membres du Conseil sont saisis du dernier rapport du Secrétaire général sur la situation au Sahara occidental. Permettez-moi de m'appuyer sur certains des éléments qui y sont mentionnés et de fournir quelques éléments de contexte supplémentaires pour cette évaluation.

2. La situation sur le terrain et l'environnement sécuritaire demeurent essentiels. À cet égard, je tiens à saluer le travail accompli par la MINURSO, sous la direction du RSSG Ivanko, qui détaillera dans un instant les efforts et les réalisations de sa Mission. À mon avis, il est essentiel que le mandat de la MINURSO soit renouvelé et que la Mission continue d'être autorisée à opérer et à jouir de la liberté de mouvement dont elle a besoin.

3. Les incidents de sécurité, dont certains graves, survenus au cours de l'année et évoqués dans le dernier rapport du Secrétaire général montrent que nous ne pouvons nous permettre aucun relâchement de nos efforts. Ils nous rappellent les dangers et les coûts potentiels d'une aggravation du conflit.

Les Nations Unies  Nations Unies

BUREAU DE L'ENVOYE PERSONNEL DU SECRETAIRE GENERAL POUR LE SAHARA OCCIDENTAL

BRUXELLES, BELGIQUE

4. Tout d'abord, concentrons-nous sur la population du Sahara occidental elle-même. Je reviens tout juste de ma troisième visite dans les camps de réfugiés de Tindouf, où j'ai été une fois de plus frappé par la misère des conditions de vie et l'absence de perspective d'une vie meilleure. Les pluies torrentielles récentes et leur impact catastrophique sur certains camps n'ont fait qu'aggraver la situation. Nos collègues des agences humanitaires de l'ONU et des ONG internationales continuent leur travail inlassablement pour aider la population réfugiée – mais ils m'ont confirmé combien le manque de financement adéquat et de visibilité de la situation compromet leurs efforts. Je voudrais me faire l'écho de leur appel.

5. Monsieur le Président, on ne saurait trop insister sur le degré de désespoir et de frustration qui règne au sein de la société civile dans les camps. L'absence de perspectives et un profond sentiment de perte de confiance dans le processus politique... et, je dois le dire, aux Nations Unies en raison de l'impasse dans laquelle se trouvent ses efforts de paix – ont été exprimées en termes clairs par les représentants de la jeunesse que j'ai rencontrés.

6. C'est également le message que j'ai entendu de la part de groupes de femmes, qui ont en outre insisté pour que leur voix soit entendue dans le processus politique et qu'elles puissent, à juste titre, y participer pleinement. En outre, la persistance de la division des familles entre les camps, le Territoire et d'autres lieux, ainsi que les accusations mutuelles de violations des droits de l'homme, nous rappellent l'urgence humaine qui nous impose de progresser.

7. Deuxièmement, la stabilité de l'ensemble de la région et le renforcement de sa prospérité sont et restent en jeu. La nature de certains incidents survenus au cours de l'année écoulée montre pourquoi nous ne devons pas permettre une escalade entre le Front POLISARIO et le Maroc. J'ai rappelé aux parties l'appel lancé par l'ONU en faveur du rétablissement d'un cessez-le-feu, ou du moins d'une cessation des hostilités. Alors que le Maroc insiste sur le fait que la responsabilité du retour d'un cessez-le-feu incombe au Front POLISARIO, ce dernier continue de faire pression sur le Maroc pour qu'il rétablisse le cessez-le-feu.

Les Nations Unies  Nations Unies

BUREAU DE L'ENVOYE PERSONNEL DU SECRETAIRE GENERAL POUR LE SAHARA OCCIDENTAL

BRUXELLES, BELGIQUE

blâmer le Maroc pour son effondrement.

8. Nous ne pouvons pas non plus oublier la dimension régionale. La situation actuelle entre l'Algérie et le Maroc, avec la rupture des relations diplomatiques entre les deux pays et d'autres manifestations de tension, est une source de préoccupation constante et ne contribue pas à la résolution de la question du Sahara occidental. Nous devons dépasser cet état d'hostilité si nous voulons renforcer l'intégration de la région dans son ensemble - un facteur qui pourrait à la fois faciliter et bénéficier des progrès sur le dossier du Sahara occidental. C'est une priorité que j'entends régulièrement, entre autres, à Nouakchott, autre capitale régionale où je suis assuré de la « neutralité positive » de la Mauritanie sur ce dossier, et de sa disponibilité à apporter son aide le moment venu.

9. Monsieur le Président, cela soulève la question : quand viendra le moment d'avancer de manière décisive sur la question du Sahara occidental ? L'année prochaine, nous fêterons le cinquantième anniversaire du début du conflit. Et à l'approche du troisième anniversaire de mon mandat, je crois que le moment est venu de faire ensemble le point sur la situation, en toute transparence dans le cadre de ces consultations. Permettez-moi d'évoquer quelques événements récents qui ont une incidence à cet égard.

10. Comme le souligne le rapport du Secrétaire général, nous avons vu récemment un certain nombre d'initiatives bilatérales liées au Sahara occidental. Depuis lors, nous avons pris note des propos du roi du Maroc Mohamed VI, dans son discours au Parlement le 11 octobre, où il a souligné le soutien reçu par le plan d'autonomie de la part de divers pays. La lettre du président français Macron au roi du Maroc Mohamed VI est un exemple clair de telles initiatives bilatérales.

— et que le plan marocain d'autonomie a gagné du terrain auprès de certains acteurs internationaux. Il convient de noter que le Front POLISARIO a condamné cette annonce et que l'Algérie a rappelé son ambassadeur à Paris après la publication de la lettre.

Les Nations Unies  Nations Unies

BUREAU DE L'ENVOYE PERSONNEL DU SECRETAIRE GENERAL POUR LE SAHARA OCCIDENTAL

BRUXELLES, BELGIQUE

11. Dans un autre contexte, postérieur à la publication du rapport du Secrétaire général, le 4 octobre, la Cour de justice de l'Union européenne a confirmé l'annulation des accords commerciaux UE-Maroc de 2019 concernant les produits de la pêche et de l'agriculture, invoquant notamment une « violation des principes d'autodétermination ». En tant que fonctionnaire du Secrétariat de l'ONU, je ne suis pas en mesure de commenter le contenu d'une décision juridique concernant les relations commerciales bilatérales. Je voudrais cependant faire observer que le simple fait qu'une telle décision ait été prise par la Cour de justice de l'Union européenne est un autre rappel que l'absence d'une résolution politique à la question du Sahara occidental conformément à la résolution 2703 (2023) a des implications. Il convient, à cet égard, de noter que le Maroc a publié une déclaration indiquant qu'il ne se considérait en aucune façon « concerné » par la décision de la Cour de justice de l'Union européenne, et que les dirigeants de la Commission européenne et le Conseil des affaires étrangères ont tous deux réitéré la « grande valeur » que l'Union européenne attache à son partenariat stratégique avec le Maroc.

Monsieur le Président,

12. Nous devons faire avancer le processus politique de manière constructive et de toute urgence, pour les raisons que je vous ai exposées lors de notre dernière rencontre en avril — La situation sécuritaire et le désespoir des populations sont les mêmes. C'est ce même sentiment d'urgence que j'ai exprimé dans toutes mes interactions diplomatiques depuis lors. Nombre de ces discussions ont été évoquées dans le rapport du Secrétaire général publié la semaine dernière, et je n'ai pas besoin d'y revenir. Après la période couverte par le rapport, j'ai récemment rencontré toutes les parties concernées – les Ministres des affaires étrangères du Maroc, de la Mauritanie et de l'Algérie, dans cet ordre, à New York à la fin du mois de septembre en marge de l'Assemblée générale, et les dirigeants du Front POLISARIO à Tindouf le 3 octobre.

Les Nations Unies  Nations Unies

BUREAU DE L'ENVOYE PERSONNEL DU SECRETAIRE GENERAL POUR LE SAHARA OCCIDENTAL

BRUXELLES, BELGIQUE

13. Lors de notre dernière réunion, le Ministre des affaires étrangères du Maroc, M. Bourita, a insisté une fois de plus sur le fait que l'initiative d'autonomie de 2007 demeure « l'objectif final et non le point de départ du processus ». Selon lui, ce sujet devrait faire l'objet de négociations avec la participation du Front POLISARIO, de l'Algérie et de la Mauritanie, en plus du Maroc. Je lui ai rappelé que le Conseil et moi-même avons appelé toutes les parties à développer leurs positions et à éviter les conditions préalables. À cet égard, je lui ai réitéré respectueusement mais fermement que le moment était venu pour le Maroc d'expliquer et de développer sa proposition d'autonomie de 2007.

14. Pour sa part, le Secrétaire général du Front POLISARIO, M. Ghali, a réaffirmé les positions bien connues du POLISARIO selon lesquelles les dispositions de la Charte des Nations Unies et du droit international relatives à l'autodétermination doivent s'appliquer pleinement. Selon lui, cela signifie que le peuple du Sahara occidental doit être en mesure de décider de son propre avenir et de celui du territoire d'une manière qu'aucune autre partie prenante ne puisse prévaloir. Je lui ai également rappelé très clairement le message du Conseil à travers ses résolutions, notamment celui de faire preuve de réalisme et de compromis.

15. Le Ministre algérien des affaires étrangères, M. Attaf, a continué de soutenir les positions exprimées par le Front POLISARIO, tout en insistant sur le fait que son pays ne se considère pas comme partie au conflit. Et comme je l'ai déjà noté, le Ministre mauritanien des affaires étrangères, M. Merzoug, a réaffirmé la position de neutralité positive de son gouvernement.

16. Monsieur le Président, ce sont là des positions que les membres de ce Conseil m'ont entendu leur transmettre à plusieurs reprises au cours des trois dernières années. Je constate que malgré votre sentiment d'urgence, que j'ai souvent répété, de progresser, certains interlocuteurs n'ont pas encore fait preuve de la créativité et/ou de l'ouverture nécessaires pour permettre un esprit de recherche constructive d'une solution mutuellement convenue, comme le demandent les résolutions du Conseil. Permettez-moi donc, dans un esprit de totale franchise, d'être plus

Les Nations Unies  Nations Unies

BUREAU DE L'ENVOYE PERSONNEL DU SECRETAIRE GENERAL POUR LE SAHARA OCCIDENTAL

BRUXELLES, BELGIQUE

spécifiquement sur certaines des options qui, selon moi, existent et sur lesquelles j'ai travaillé au cours des derniers mois.

17. D'une part, je dois vous informer que j'ai discrètement revisité et développé avec tous les intéressés le concept d'une partition du Territoire, déjà évoqué par mon prédécesseur, James Baker III, il y a plus de 20 ans. Une telle option pourrait se baser sur les limites de la partie du Sahara occidental qui était contrôlée par la Mauritanie, dans le cadre d'un accord avec le Maroc, entre 1976 et 1979. Plus précisément, la frontière était alors définie comme une ligne droite partant de l'intersection du littoral et du 24^e parallèle nord, passant par l'intersection du 23^e parallèle nord et du 13^e méridien ouest, et se poursuivant jusqu'aux frontières préexistantes de la Mauritanie.

18. Une telle option pourrait permettre la création d'un État indépendant dans la partie sud du territoire et l'intégration du reste du territoire au sein du Maroc, dont la souveraineté serait reconnue internationalement. Dans l'éventualité d'un tel compromis, cela pourrait être un moyen de concilier à la fois les revendications d'indépendance et le plan d'autonomie dans le cadre de la souveraineté marocaine, tout en permettant l'autodétermination du peuple du Sahara occidental, qui aurait dans ce cas la possibilité de décider où il veut vivre et dans quel environnement politique.

19. Bien que, lors de mes consultations, certains pays de la région et d'ailleurs aient manifesté un certain intérêt pour cette possibilité de division du territoire, je dois signaler que je n'ai reçu jusqu'à présent aucun signe de volonté d'envisager d'explorer cette possibilité plus avant, ni de la part du Maroc ni de la part du Front POLISARIO. Je le regrette – cette idée de rapprochement me paraît digne d'être prise en considération, dans le contexte d'une éventuelle solution mutuellement convenue, et j'étais prêt à y travailler. Je dois donc prendre note de la position négative actuelle du Maroc et du Front

Les Nations Unies  Nations Unies

BUREAU DE L'ENVOYE PERSONNEL DU SECRETAIRE GENERAL POUR LE SAHARA OCCIDENTAL

BRUXELLES, BELGIQUE

POLISARIO sur une telle option, alors que dans un souci de transparence, je ressens le devoir d'en informer le Conseil.

20. Il nous reste donc les deux documents qui ont été publiés en 2007. Celui remis par le Front POLISARIO reste très largement reflété dans les positions que le Secrétaire général Ghali m'a rappelées récemment et que je viens de vous transmettre. Comme vous le savez, le Maroc refuse de prendre ce document en considération. Pourtant, le Conseil de sécurité en a pris acte dans ses récentes résolutions, et ses dispositions concernant l'autodétermination trouvent un écho dans les positions prises par un certain nombre d'acteurs internationaux.

21. Quant à l'autre document, nous connaissons tous le sens général

Français Le Conseil a évoqué cette initiative en évoquant les « efforts sérieux et crédibles » du Maroc, dont le plus récent a été la résolution 2703 (2023). Elle s'inscrit également dans l'évolution que j'ai évoquée plus tôt, à savoir que le Maroc et un certain nombre de pays ont publié des déclarations bilatérales de soutien à l'initiative. Le fait qu'une autonomie avancée et élargie puisse être un modèle de réussite a été illustré dans de nombreuses situations à travers le monde : les cas de l'Écosse, du Groenland, du Trentin-Haut-Adige et de bien d'autres me viennent à l'esprit.

22. Cependant, si le concept d'autonomie a suscité de l'intérêt et si le plan marocain en trois pages semble gagner du terrain au niveau bilatéral, je crois que cela crée aussi une attente, peut-être même un droit, de mieux comprendre ce que ce plan implique. Un droit pour les populations concernées de mieux comprendre ce qui est proposé. Un droit pour ce Conseil, le Secrétaire général des Nations Unies et moi-même d'évaluer les détails de la voie à suivre possible. Et même un droit pour les pays qui ont exprimé leur soutien à l'initiative de savoir ce qu'elle prévoit exactement. Il reste également à expliquer comment cette option,

Les Nations Unies  Nations Unies

BUREAU DE L'ENVOYE PERSONNEL DU SECRETAIRE GENERAL POUR LE SAHARA OCCIDENTAL

BRUXELLES, BELGIQUE

l'autonomie, permettrait l'exercice d'une certaine liberté crédible et digne forme d'autodétermination du peuple du Sahara occidental, et selon quelles modalités.

23. Je continue de penser, sans préjuger de la solution retenue pour le règlement de la question du Sahara occidental, que le moment est venu pour moi et pour tous mes interlocuteurs d'explorer les modalités que le Maroc envisage concrètement. Pour que cette exploration ait lieu, il est donc nécessaire que le Maroc fournisse des détails sur sa vision. Je me sens conforté à cet égard par le fait que j'ai compris, lors de ma consultation en tête-à-tête avec le Ministre Bourita à la fin de notre réunion à New York le mois dernier, qu'il est conscient de la nécessité urgente d'expliquer et de développer le plan d'autonomie initial de 2007.

24. Monsieur le Président, voilà l'étendue des questions que je vais aborder au cours des six prochains mois, en prévision de notre prochaine session de consultations à huis clos sur le Sahara occidental en avril 2025, l'année du cinquantième anniversaire de ce conflit. J'espère sincèrement qu'il sera possible de progresser au cours de ces six mois, où nous pourrons envisager la réalisation d'une solution juste, durable et mutuellement convenue qui prévoient l'autodétermination du peuple du Sahara occidental. Cela dit, s'il ne m'est pas possible de vous rendre compte de progrès significatifs et d'éclaircissements en avril 2025, je crains que cela ne soulève à juste titre des questions quant aux modalités futures de la facilitation par l'ONU du processus politique sur le Sahara occidental, et que cela ne me donne l'occasion de suggérer au Secrétaire général de réévaluer si nous avons la possibilité et la volonté de continuer à être utiles dans de telles circonstances. Par conséquent, les six prochains mois sont une épreuve pour moi et pour tout le monde.

Je vous remercie, Monsieur le Président.